

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 20 Mars 2026

Délibération n°2026-MAIRIE-013

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de Mars à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, BODIN Marine, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, COUMANS Thierry, FORESTIER Mathias, LAURENT Julia, LECOURT Didier, LYS Mairie Laurence, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROUSSET Alexandre, ROQUE Christian, SAUVAIRE Manuela,

**Procurations :** BRUALLA Pascale (pouvoir à Mme NARDINI Carole)

**Absents excusés :** BRUALLA Pascale,

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Objet : DELEGATION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Nb de  
conseillers en  
exercice : 15  
Quorum : 8  
Présents : 14

Monsieur le Maire indique au conseil municipal propose une organisation des délégations des adjoints et des conseillers municipaux délégués, comme suit :

- 1<sup>ère</sup> adjoint : M. LECOURT Didier :
  - Administration générale
  - Finances
  - Affaires juridiques
  - Supervision des services techniques
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Mme NARDINI Carole :
  - Culture
  - Patrimoine
  - Affaires sociales
  - Animation du territoire
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. RIBIERE Ludovic :
  - Urbanisme (avec délégation de signature)
  - Suivi des travaux
  - Sécurité / risques majeurs / Référent canicule
  - Transition écologique et Agriculture
  - Handicap
- 4<sup>ème</sup> adjointe : Mme BODIN Marine :
  - Communication,
  - Affaires scolaires, Jeunesse / enfance

Convocation le :  
16/03/2026

Accusé de réception en préfecture  
030-213001829-20260323-2026-MAIRIE-013-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : 23.03.2026

Affiché le : 23.03.2026

- Conseiller municipal délégué : Mme SAUVAIRE Manuela :
  - Lien intergénérationnel
  - Relais petite enfance / jeunesse
  - Relais aînés
  
- Conseiller municipal délégué : M COQUARD Philippe :
  - Voirie,
  - Chasse et Biodiversité
  - Environnement

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'approuver les délégations des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

**VOTE : A l'unanimité des membres présents**

Pour copie conforme

Le maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

le Maire



le Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

A handwritten signature in blue ink, appearing as a series of overlapping loops and curves.

Accusé de réception en préfecture  
 030-213001829-20260323-2026-MAIRIE-013-AI  
 Date de télétransmission : 23/03/2026  
 Date de réception en préfecture : 23/03/2026